



### Procédure à suivre en cas de suspicion



**Pour toute suspicion de coléoptère, larve, œufs suspect, il faut en urgence :**

**Alerter votre DDPP sans délai au :**  
**04 26 52 21 92**  
et [ddpp-spa@drome.gouv.fr](mailto:ddpp-spa@drome.gouv.fr) (en semaine)

**le Week-end : service d'astreinte de la préfecture.**

Puis vous pouvez, selon les instructions :



\* **Prélever** un échantillon (adultes, larves et œufs) et le placer dans un récipient bien fermé et étanche contenant si possible de l'alcool à 70 % ou tuer les spécimens en mettant le récipient étanche au congélateur une nuit

\* Prendre si possible des **photos**, adultes, larves, œufs, colonies

\* Noter un maximum de **renseignements** dont le nom de l'apiculteur détenteur, la géolocalisation (ou adresse) exacte de l'emplacement du rucher, la date de découverte et la date et le nombre de prélèvements, le nombre de ruches concernées ...

\* Se tenir à disposition de la DDPP pour visite du rucher, suivre scrupuleusement les consignes de la DDPP, et notamment ce qui concerne le devenir des échantillons. Pour information : le laboratoire de référence de l'Union européenne dans le domaine de la santé des abeilles est : l'ANSES Sophia Antipolis, Les Templiers, 105 rue des Chappes, BP 111, 06902 Sophia Antipolis Cedex.